

treizième siècle et le début de sa production date de 1225. On a pu, à l'aide de documents authentiques, publier le tableau de cette production pendant une période de 259 années consécutives.

En 1899, la flotte du monde entier s'est accrue de 2,500,000 tonneaux, soit 200,000 tonneaux de plus qu'en 1898.

La production de navires de l'Angleterre a été de 1,731,543 tonneaux, tant pour les chantiers privés que pour les chantiers du gouvernement. Celle de tous les autres pays réunis n'a été que de 838,000 tonneaux, soit moins de la moitié de la production de l'Angleterre. Dans ce chiffre de 838,000 tonneaux la France figure pour 62,000 tonneaux, l'Allemagne pour 260,000, les Etats-Unis pour 267,000, la Russie pour 40,000, l'Italie pour 46,000, la Belgique et la Hollande pour 59,000, etc...

Les plus grands constructeurs de navires, en 1899, ont été :

	Production en tonneaux
Harland and Wolf, à Belfast.....	83,634
William Gray, à West Harlepool.....	77,500
Vulcan Gesellschaft, à Stettin.....	68,712
The Furness Co, à West Harlepool....	62,100
Blohm and Voss, à Hambourg.....	52,300
The Armstrong Withworth Co, à New- castle.....	57,750
Russel and Co, à Port-Glasgow.....	52,500

La construction des machines marines a naturellement un développement correspondant et c'est par milliers de chevaux que l'on peut chiffrer celles qui ont été livrées en 1899. Les maisons qui en ont fourni le plus sont :

	Puissance en chevaux
Vulcan Gesellschaft, à Stettin.....	88,300
A. Laring and Co, à Wallsend.....	67,600
Harland and Wolf, à Belfast.....	66,150

D'après M. Taylor, qui publie ces renseignements dans *Engineering Magazine*, l'accroissement de la

flotte du monde a comme caractéristiques :

1o L'emploi de plus en plus développé de l'acier ;

2o L'accroissement des dimensions des bateaux, aussi bien pour les bateaux à voyageurs que pour les bateaux à marchandises ;

3o L'accroissement de puissance et de vitesse des bateaux à voyageurs et des grands transports.

Un projet de loi sur les pensions de vieillesse en Belgique : Le gouvernement belge a déposé dernièrement un projet de loi sur les pensions de vieillesse, puisqu'il s'étend non seulement aux ouvriers, mais à tous les affiliés des Sociétés mutuelles et aux petits bourgeois.

C'est l'extension d'un essai mis en pratique depuis 1894 pour favoriser par des subsides le développement des dépôts à la caisse de retraite de l'Etat.

A cette époque, le crédit affecté à cette mesure ne s'élevait qu'à 20,000 francs. Il s'élevait l'année passée à 600,000 francs et le nombre des affiliés de Sociétés profitant des subsides s'élève actuellement à plus de 120,000.

Le subside s'élevait à 60 centimes par franc jusqu'à concurrence d'un dépôt annuel de 12 francs.

Le projet élève le total du dépôt à subsidier à 15 francs par an, toujours par 60 0/0, ce qui élève le subside annuel de 1 fr. 80 pour chaque affilié.

Chaque titulaire n'aura droit à ces subsides que pour un maximum de retraite de 360 francs par an, calculé à capital abandonné.

Seront considérées comme versées par lui les sommes déposées en son nom par des Sociétés coopératives dont il fait partie, par son patron ou par des tiers. La pension pourra être exigible à partir de 55 ans, à condition que la déclaration en ait